

43 - Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations culturelles

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique. La Direction de la Police Municipale et le Service Culturel de la Ville de Besançon agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à tous les types de musique.

Depuis six ans, l'Association Le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les associations musicales. Dans le cadre de cette concertation, en 2016, des associations bisontines, représentatives des différents courants des musiques actuelles, gèrent la programmation et l'organisation de scènes du centre-ville : cette année, Place Pasteur, Esplanade des Droits de l'Homme, Promenade Granvelle, Square St-Amour. La Place de la Révolution, exceptionnellement, en raison des travaux du Musée des Beaux-Arts, ne pourra pas accueillir de grande scène. La Ville, dans la mesure de ses moyens, met à disposition de ces associations partenaires les moyens logistiques pour équiper ces scènes.

En terme de communication, la Ville élabore un programme papier sur lequel apparaissent à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des initiatives individuelles connues. Dans sa large diffusion, ce support permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre. Il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- à l'Association Le Bastion :
 - . 2 800 € pour son rôle d'interface avec le milieu musical
 - . 3 000 € pour l'animation de la scène de l'Esplanade des Droits de l'Homme. Ces subventions feront l'objet d'un avenant à la convention triennale liant l'association Le Bastion à la Ville ;
- à l'Association Citron Vert, 2 000 € pour l'animation de la scène Place Pasteur ;
- à l'ASEP, 2 000 € pour l'animation de la scène de la Promenade Granvelle. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention cadre liant l'ASEP à la Ville ;
- à l'Association Uppertone, 2 000 € pour l'animation de la scène du Square Saint-Amour.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 11 800 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions proposées aux associations ci-dessus pour un montant total de 11 800 € dans le cadre de la Fête de la Musique,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre avec le Bastion et l'ASEP.

«M. LE MAIRE : Il s'agit d'une attribution de subventions aux associations culturelles. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions à poser à Patrick BONTEMPS ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.